



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 154-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.210

Déposée le : 11.06.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ruch (Bern, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Dubler (Bern, Les VERT-E-S)
Widmer (Bern, Les VERT-E-S)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -

Prévenir la discrimination des personnes LGBTIQ dans le corps enseignant et parmi les élèves

Au début de l'année, le licenciement d'un enseignant homosexuel dans une école primaire de Pfäffikon (ZH) a été relayé dans les médias. Apparemment, un cercle de parents sympathisant avec le fondamentalisme religieux aurait vu d'un mauvais œil le fait que cet instituteur enseigne l'éducation sexuelle à leurs enfants. Que de telles choses puissent survenir en 2024 est choquant et soulève des questions.

Par ailleurs, un nouveau sondage mené par les Hautes écoles pédagogiques de Berne et Zurich auprès d'élèves queers montre que ces individus sont régulièrement mis à l'écart du fait de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

L'école n'est donc aujourd'hui plus un lieu sûr pour les personnes queers. Ce constat est préoccupant, car l'école est justement le lieu où les enfants et les jeunes devraient apprendre à cultiver l'ouverture d'esprit et la tolérance, à vivre ensemble en harmonie et à faire preuve de courage civil et de détermination face aux discriminations.

Pour combattre ces discriminations et ces préjugés au sein de la société, il faut prendre des mesures spécifiques, en complément des cours d'éducation sexuelle, afin d'instaurer un climat scolaire ouvert et inclusif. Pour y parvenir, des offres de soutien et de formation continue sur la thématique de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre s'adressant au corps enseignant et aux directions d'école sont indispensables.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment protège-t-on les enseignantes et enseignants des discriminations dues à leur orientation sexuelle et à leur identité de genre ? Quelles directives existe-t-il à ce sujet ?

2. Quelles offres de formation continue et de soutien (p. ex. dispensées par des organisations spécialisées externes) sur la thématique de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre existe-t-il pour le corps enseignant et les directions d'école du canton de Berne et quel soutien financier ces offres reçoivent-elles ?
3. Par quelles mesures et quels moyens financiers le Conseil-exécutif veille-t-il à l'élimination des discriminations et des préjugés à l'encontre des personnes LGBTQ+ au sein de la société ?

Destinataire

– Grand Conseil